BANQUE MIGROS

A des fins de marketing
Données à fin septembre 2026

Migros Bank (CH) Fonds Sustainable 0 B

Fonds de placement stratégique mixte à diversification internationale destiné aux investisseurs pour lesquels un revenu sous forme d'intérêts est prioritaire.

Portrait du fonds

- Le fonds investit dans des entreprises qui tiennent compte de critères durables (ESG) tout en étant financièrement attractives. ESG désigne les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise ("ESG", "Environment, Social, Governance").
- Le fonds investit 85% de sa fortune en obligations du monde entier à long terme.
- La part des placements alternatifs et des produits monétaires se monte à 15% à long terme.
- Les placements sont effectués dans différentes monnaies, le franc suisse étant la monnaie principale.
- L'objectif du fonds est de réaliser un revenu régulier au moyen des intérêts que dégagent les obligations.
- Le fonds convient aux investisseurs désireux de ne s'exposer qu'à un risque réduit et qui acceptent une plus-value moindre comparée aux autres stratégies.

Caractéristiques du fonds

Type de fonds	ouvert
Domicile du fonds	Suisse
Gestion du portefeuille	Banque Migros SA, Zurich
Direction du fonds	UBS Fund Management (Switzerland) SA
Banque dépositaire	UBS Switzerland SA
Date de lancement	30.6.2017
Monnaie de compte	CHF
Clôture de l'exercice	30 juin
Revenus	à thésaurisation
Frais d'administration	1,10% p.a.
TER	1,27% p.a. (31.12.2025)
Benchmark	Customized Benchmark Sustainable[3]

Nombres

N° de valeur	36569683
N° ISIN	CH0365696837
Ticker Bloomberg	MISUS0B SW

Performance nette (base CHF)

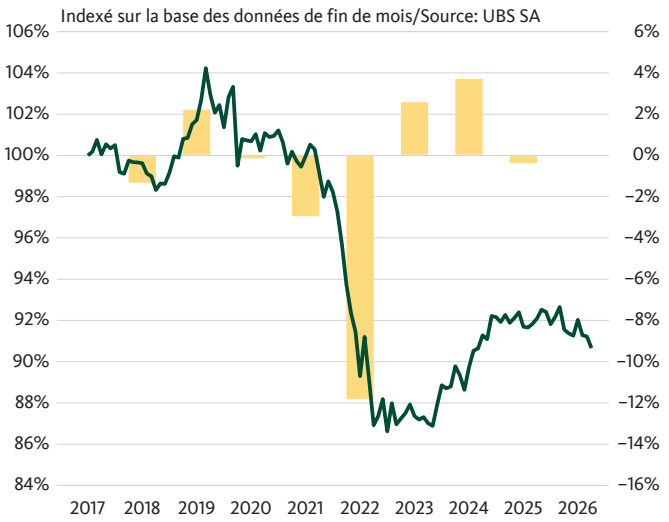

in %	2022	2023	2024	2025	2026 YTD[1]	5 ans	Ø p.a. 5 ans
CHF	–11,82	2,58	3,71	–0,37	–1,26	–8,58	–1,78
BM[2]	–12,04	4,94	5,04	–0,40	–0,71	–4,68	–0,95

La performance passée n'offre aucune garantie de l'évolution future.

Données actuelles à la 30.9.2026

Valeur d'inventaire	90.00 CHF	
– Plus haut sur 12 mois	91.98 CHF	
– Plus bas sur 12 mois	89.73 CHF	
Fortune du fonds en mio.	1,04 CHF	
Fortune tot. du fonds en mio.	18,70 CHF	
Dernière distribution (réinvestis)	0.06 CHF	(07.10.2026)
Rendement théorique à l'échéance[4]	1,51%	
Duration modifiée[4]	5,77	
Durée résiduelle moyenne[4]	6,51 ans	

Paramètres statistiques	2 ans	5 ans
Bêta	0,8970	0,8707
Corrélation	0,9787	0,9902
Risque global	1,92%	3,42%
Sharpe Ratio	–0,25	–0,65

[1] YTD: year-to-date (depuis le début de l'année)
[2] Indice de référence dans la monnaie de compte (sans les coûts)
[3] Details cf. Rapport semestriel et rapport annuel
[4] Le rendement théorique à l'échéance, la duration modifiée et la durée résiduelle moyenne se réfèrent à la part en obligations du portefeuille.

BANQUE MIGROS

A des fins de marketing
Données à fin septembre 2026

Migros Bank (CH) Fonds Sustainable 0 B

Fonds de placement stratégique mixte à diversification internationale destiné aux investisseurs pour lesquels un revenu sous forme d'intérêts est prioritaire.

Structure du portefeuille (en %)

Par durées résiduelles

0–1 an	23.98
1–3 ans	18.03
3–5 ans	15.56
5–7 ans	12.91
7–10 ans	13.48
Plus de 10 ans	16.04

Par moyens de placement et monnaies

	Marché monétaire	Obligations	Actions	Divers	Total	Total*
CHF	4,70	65,61	–	12,99	83,29	83,32
EUR	0,05	5,55	1,18	–	6,78	6,77
USD	0,03	5,12	–	–	5,15	5,15
JPY	0,01	2,76	–	–	2,77	2,77
GBP	–	1,06	–	–	1,06	1,06
Autres	0,02	0,92	–	–	0,94	0,94
Total	4,81	81,02	1,18	12,99	100,00	

* y inclus la couverture du risque de change

Les 10 principales positions (en %)

SWISS PRIME SITE-REG	0.71
SWISS 3.50% 08.04.33	0.56
SWISS 2.50% 08.03.36	0.56
SWISS 4.00% 08.04.28	0.53
SWISS 1.50% 30.05.42	0.52
SWISS 1.25% 27.06.37	0.51
PSP SWISS PROPERTY AG-REG	0.50
SWISS 4.00% 06.01.49	0.50
ASIA 2.75% 12.02.30	0.49
SWISS 0.00% 22.06.29	0.48

Performance (base CHF)

Développement à long terme

in %	2022	2023	2024	2025	2026 YTD[1)]	LTD[2)]	3 ans	5 ans	10 ans	Ø p.a. 3 ans	Ø p.a. 5 ans	Ø p.a. 10 ans
CHF	–11,82	2,58	3,71	–0,37	–1,26	–9,34	4,19	–8,58	–	1,38	–1,78	–
BM[3)]	–12,04	4,94	5,04	–0,40	–0,71	–0,39	6,86	–4,68	–	2,24	–0,95	–

La performance passée n'offre aucune garantie de l'évolution future.

[1] YTD: year-to-date (depuis le début de l'année)
[2] LTD = depuis le lancement
[3] Indice de référence dans la monnaie de compte (sans les coûts)

Les présentes informations sont fournies à titre commercial et indicatif. Les prospectus avec contrat de fonds intégré, les Informations clés pour l'investisseur ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement auprès de la Banque Migros ou de UBS Fund Management (Switzerland) SA, Case postale, CH-4002 Bâle. Les parts des fonds de placement cités dans cette publication ne peuvent être ni proposées, ni vendues, ni livrées aux Etats-Unis. Les informations sur les fonds se trouvant sur cette page ne constituent pas une offre. Elles sont réservées à des seules fins informatives. La performance passée n'offre aucune garantie de l'évolution future. La performance représentée ne tient pas compte de commissions et de coûts éventuels prélevés lors de la souscription et du rachat de parts.

MIGROS BANK

Rapport de durabilité de la Banque Migros

Migros Bank (CH) Fonds - Sustainable 0

30/09/2026

MIGROS BANK

Approche durable appliquée

Exclusions	☑	Placements thématiques	☐
Best-in-Class	☑	Exercice du droit de vote	☑
Intégration ESG	☐	Engagement	☑
Impact Investing	☐	Réalisation des objectifs climatiques	☑

Notation ESG MSCI

	Migros Bank (CH) Fonds - Sustainable 0	Benchmark
Notation ESG	AA	AA

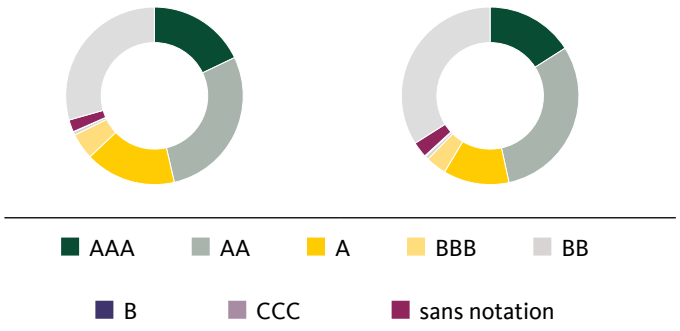

La notation de durabilité montre à quel point les émetteurs ont intégré les opportunités et défis du développement durable dans leurs activités. Elle les évalue par rapport à des considérations environnementales, sociétales et de gouvernance.
AAA, AA = pionniers
A, BBB, BB = moyenne
B, CCC = retardataires

Activités controversées (%)

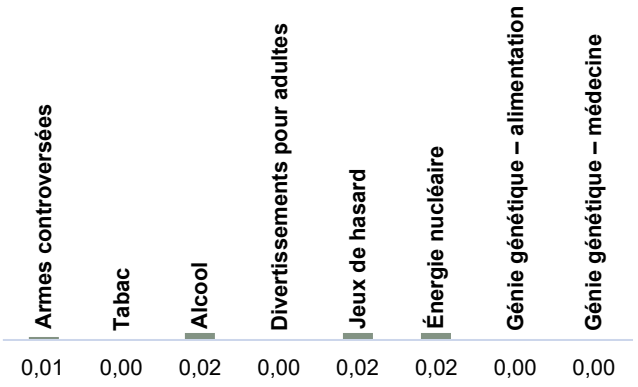

La stratégie de placement exclut les placements directs dans des activités controversées. En cas de recours à des fonds de prestataires tiers, il est possible que leurs critères d'exclusion ne correspondent pas à ceux de la Banque Migros

Controverses

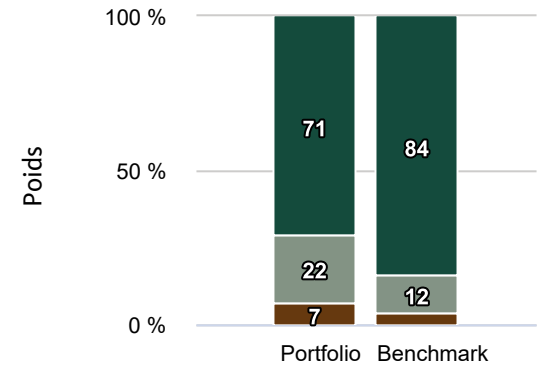

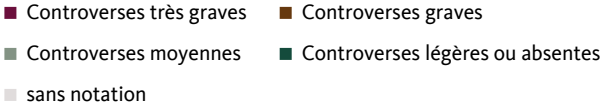

La stratégie de placement surveille les controverses relatives aux entreprises. Cela comprend les violations de normes mondiales telles que la Convention des droits de l'homme des Nations Unies ou les controverses concernant les processus de production ou les produits de l'entreprise.

MIGROS BANK

Swiss Climate Scores

Les Swiss Climate Scores sont une recommandation du Conseil fédéral visant à améliorer la transparence concernant la compatibilité des placements financiers avec les objectifs climatiques. Les Swiss Climate Scores comprennent des indicateurs qui reflètent la situation actuelle ainsi que celle des entreprises par rapport aux objectifs climatiques mondiaux.

Émissions de gaz à effet de serre

Intensité

(CO2e/million CHF de chiffre d'affaires)

Empreinte

(CO2e/million de CHF investi)

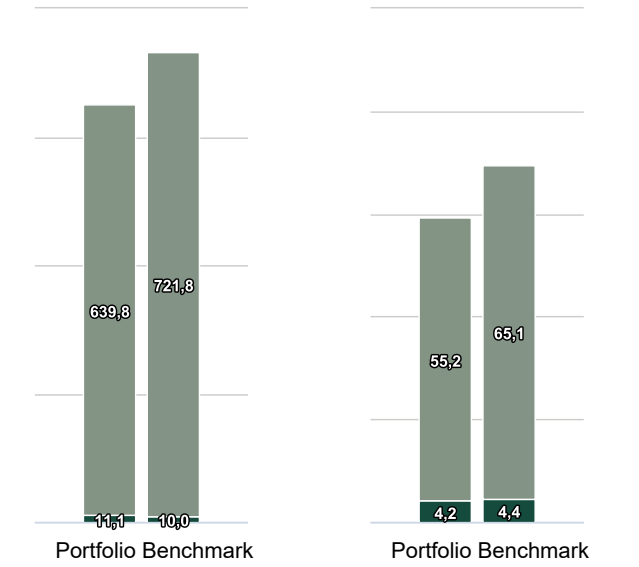

Fiabilité de l'estimation moyenne

L'intensité mesure l'intensité en CO2 de la production de produits et de services d'une entreprise. L'empreinte montre le nombre de tonnes de CO2 que l'investisseur cofinance avec 1 million de CHF investi.

Investissements dans le charbon, le pétrole et le gaz

Les milieux scientifiques s'accordent sur la nécessité de sortir du charbon et de mettre un terme au financement de nouveaux projets impliquant du pétrole et du gaz. Le graphique montre la part d'investissements dans des entreprises qui réalisent plus de 5% de leurs recettes dans ces secteurs d'activité.

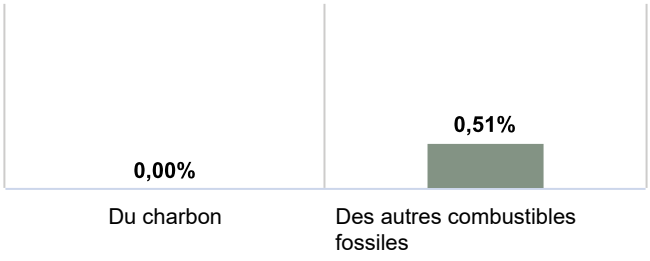

Fiabilité de l'estimation élevée

Réchauffement global

Le potentiel de réchauffement montre l'alignement de votre portefeuille sur l'Accord de Paris sur le climat visant à limiter le réchauffement planétaire à 1,5°C. Il est calculé sur la base des ambitions communiquées publiquement par les entreprises et indique le potentiel de réchauffement du placement.

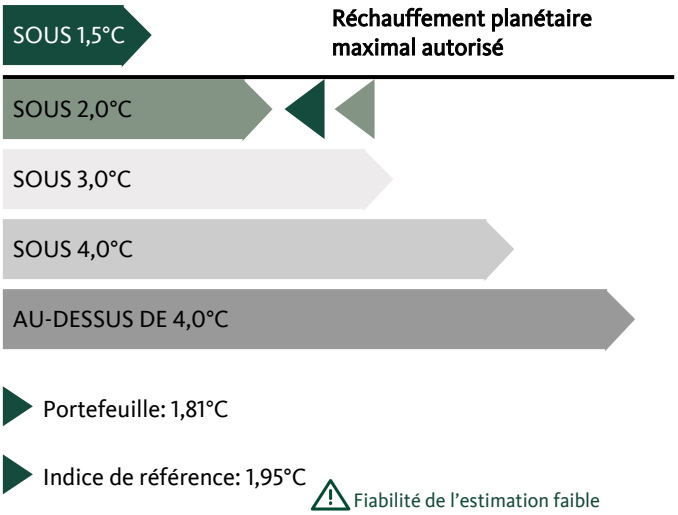

Fiabilité de l'estimation faible

Objectifs climatiques

De plus en plus d'entreprises s'engagent à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Le tableau présente les progrès des entreprises investies et les mesures de la Banque Migros. Le terme «net zéro» signifie que toutes les émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine seront éliminées de l'atmosphère par des mesures de réduction à partir de 2050.

Part des entreprises du portefeuille ayant des objectifs de net zéro	9,56%
La stratégie de placement inclut-elle un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre?	Oui
Taux de réduction annuel moyen en %	5
Le fonds s'inscrit-il dans un engagement de net zéro de l'institution financière?	Non

Dialogue sur le climat

Les institutions financières peuvent contribuer à la réduction des gaz à effet de serre en faisant en sorte que les entreprises dans lesquelles elles investissent mettent en œuvre des objectifs et des plans qui reposent sur une base scientifique et vérifiés par un tiers.

Une stratégie de dialogue sur le climat est-elle appliquée pour les entreprises du portefeuille?	Oui
Part des entreprises du portefeuille soumises à une stratégie active d'engagement en faveur du climat	1,52%
Part des votes soutenant les résolutions en faveur du climat	0,00%
L'institution financière est-elle membre d'une initiative en faveur du climat?	Oui

Annexe

– Fournisseur de données: MSCI ESG Research

Approches durables

– *Exclusion*: l'univers de placement exclut les entreprises actives dans des secteurs d'activité controversés, tels que la production d'armes controversées, ou qui violent les droits de l'homme.
– *Best-in-Class*: l'impact financier des aspects de durabilité sur les entreprises est évalué au moyen de notations de durabilité. L'approche Best-in-Class fixe une notation minimale (p. ex. au moins BBB).
– *Intégration ESG*: cette notion fait référence à la prise en compte des risques et des opportunités de durabilité dans l'analyse financière.
– *Impact Investing*: outre un rendement financier, l'Impact Investing vise un impact social et/ou environnemental positif mesurable.
– *Placements thématiques*: cette approche désigne les placements qui contribuent à des solutions durables en lien avec des thématiques déterminées.
– *Exercice du droit de vote*: il y a un exercice actif des droits de vote de la stratégie de placement, basé sur les principes durables.
– *Engagement*: l'engagement désigne un dialogue actif entre la Banque Migros et la direction des sociétés dans lesquelles elle a investi, afin de convaincre ces dernières d'améliorer des aspects environnementaux, sociaux ou de gouvernance.
– *Souci du climat*: le souci du climat se rapporte à la réduction de l'empreinte carbone dans le temps en définissant un objectif à long terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre, conformément à l'Accord de Paris sur le climat.

Swiss Climate Scores

– *Les Swiss Climate Scores* sont un instrument recommandé par le Conseil fédéral pour évaluer la compatibilité d'un placement avec les objectifs climatiques. Vous trouverez de plus amples informations sous Swiss Climate Scores (admin.ch)
– *Émissions de gaz à effet de serre*: les émissions de gaz à effet de serre comprennent les émissions scope 1 à 3 et englobent six gaz à effet de serre différents, dont les plus connus sont le dioxyde de carbone (CO2) et le méthane.
– Le scope 1 comprend toutes les émissions de gaz à effet de serre causées ou pouvant être contrôlées directement par l'entreprise (p. ex. combustion de matières premières fossiles dans les bâtiments d'exploitation ou consommation d'essence / de diesel des voitures de service).
– Le scope 2 inclut toutes les émissions de gaz à effet de serre du fournisseur d'énergie externe relatives à la fourniture d'énergie à une entreprise (p. ex. émissions liées à la fourniture de chauffage urbain).
– Le scope 3 couvre toutes les émissions de gaz à effet de serre dues à l'activité d'une entreprise, mais générées ailleurs (p. ex. émissions dérivées de déchets ou de biens achetés, émissions de gaz à effet de serre financées par des crédits et investissements).
– *Potentiel de réchauffement global*: le potentiel de réchauffement comprend les émissions de gaz à effet de serre actuelles des entreprises et leurs ambitions en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les ambitions sont comparées à un scénario climatique recommandé à l'international pour limiter le réchauffement planétaire à 1,5°C. En raison des hypothèses sous-jacentes, la fiabilité de l'estimation est faible pour cet indicateur.
– Couverture des données des entreprises analysées concernant les émissions de gaz à effet de serre:
Scope 1 et 2 du portefeuille: 45,95%
Scope 3 du portefeuille: 46,15%

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente publication de la Banque Migros SA servent à des fins publicitaires et d'information conformément à l'art. 68 de la loi sur les services financiers. Elles ne sont pas le résultat d'une analyse financière (indépendante). Elles ne peuvent en aucune façon être interprétées comme une incitation, une offre ou une recommandation portant sur l'achat et la vente d'instruments de placement, sur la réalisation de transactions particulières ou sur la conclusion de tout autre acte juridique, mais sont données uniquement à titre descriptif et informatif. Ces informations ne constituent ni une annonce de cotation, ni une feuille d'information de base, ni un prospectus. En particulier, elles ne constituent pas une recommandation personnelle ni un conseil en placement. Elles ne tiennent pas compte des objectifs de placement, du portefeuille existant, de la propension au risque, de la capacité de risque ni de la situation financière ou d'autres besoins particuliers des destinataires. Les destinataires sont expressément invités à prendre leurs éventuelles décisions de placement sur la base de leurs propres évaluations, y compris l'étude des feuilles d'information de base et prospectus juridiquement contraignants, ou sur la base des informations fournies dans le cadre d'un conseil en placement. Les documents juridiquement contraignants sont disponibles sur http://www.banquemigros.ch/fib, pour autant qu'ils soient obligatoires et fournis par l'émetteur. La Banque Migros ne garantit ni l'exactitude ni l'exhaustivité des présentes informations et décline toute responsabilité en cas de pertes ou dommages éventuels de quelque nature que ce soit pouvant résulter de l'utilisation de ces informations. Les présentes informations constituent seulement un instantané de la situation à la date d'impression et ne sont pas automatiquement revues à intervalles réguliers.

Les fiches d'information ne sont pas des documents réglementaires d'un concept de fonds. Les données, textes et informations sont de la responsabilité du prestataire. Dans le reporting ESG des fiches d'information, différents fournisseurs d'informations peuvent entrer en jeu. Ceux-ci peuvent être complétés par le gestionnaire de portefeuille délégué. Étant donné que ces parties et les sociétés liées (les « Parties ESG ») obtiennent leurs informations auprès de sources qu'elles jugent fiables, aucune des Parties ESG n'assume de responsabilité ou de garantie quant à l'authenticité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des données contenues dans le présent document. Les Parties ESG n'offrent aucune garantie de quelque nature que ce soit, expresse ou implicite, et déclinent expressément toute garantie quant à la qualité marchande ou à l'adéquation des données contenues dans le présent document à un usage particulier. Aucune des parties ESG ne peut être tenue responsable d'erreurs ou d'omissions en relation avec les données contenues dans le présent document. Nonobstant ce qui précède, aucune des Parties ESG ne peut être tenue responsable des dommages directs, indirects, spéciaux, punitifs, consécutifs ou autres de quelque nature que ce soit (y compris la perte de profits), même si elle a été informée de la possibilité de tels dommages.

Fonds de la Banque Migros de droit suisse. Les actions des fonds susmentionnés peuvent être impropres ou répréhensibles à la vente dans diverses juridictions ou pour certains groupes d'investisseurs et ne peuvent pas être offertes, vendues ou livrées aux États-Unis.

Certaines informations contenues dans le présent document (les « Informations ») proviennent de / sont la propriété d'MSCI Inc., de MSCI Solutions LLC ou de leurs sociétés affiliées (« MSCI »), ou de fournisseurs d'informations (ensemble, les « Parties MSCI »), et peuvent avoir été utilisées pour calculer des scores, des signaux ou d'autres indicateurs. Les Informations sont destinées à un usage interne uniquement et ne peuvent être reproduites ou diffusées, en tout ou en partie, sans autorisation écrite préalable. Les Informations ne peuvent être utilisées pour constituer, ni ne constituent, une offre d'achat ou de vente, ni une promotion ou une recommandation relative à un titre, un instrument ou produit financier, une stratégie de négociation ou un indice, et ne doivent pas être interprétées comme une indication ou une garantie de performances futures. Certains fonds peuvent être fondés sur ou liés à des indices MSCI, et MSCI peut être rémunérée en fonction des actifs sous gestion du fonds ou d'autres critères. MSCI a mis en place une barrière d'information entre la recherche d'indices et certaines Informations. Aucune des Informations, prise isolément, ne peut être utilisée pour déterminer quels titres acheter ou vendre, ni à quel moment les acheter ou les vendre. Pour les informations réglementaires exigées en vertu du Règlement de l'UE sur les activités de notation ESG (Règlement (UE) 2024/3005), veuillez consulter www.msci.com/legal/sustainability-and-climate-resources-and-disclosures pour les informations méthodologiques et organisationnelles, ainsi que https://one.msci.com pour les informations au niveau des notations. Les Informations sont fournies « en l'état » et l'utilisateur assume l'entière responsabilité des risques liés à toute utilisation qu'il en fait ou autorise. Aucune Partie MSCI ne garantit l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des Informations et chacune décline expressément toute garantie, expresse ou implicite. Aucune Partie MSCI ne pourra être tenue responsable de toute erreur ou omission relative aux Informations, ni de tout dommage direct, indirect, spécial, punitif, consécutif ou de toute autre nature (y compris la perte de profits), même si elle a été informée de la possibilité de tels dommages.